



Note de presse

La convention en crise

Conférence de presse
du Dr. Michel Chassang, Président de la CSMF
Vendredi 9 mars 2007

Après 5 réunions conventionnelles pour rien, où l'UNCAM a persisté dans sa volonté de restaurer une maîtrise comptable des dépenses, la CSMF été contrainte, le 7 mars au terme de 7 heures de débats, de claquer la porte ouvrant la voie à la première crise depuis la signature de la Convention en 2005.

La CSMF demande l'application des engagements conventionnels et en particulier :

- ▶ la revalorisation de la consultation à 23 € en deux étapes ; avec le premier Euro en début d'année et le second fin décembre ;
- ▶ la concrétisation de la 2^{ème} tranche de la CCAM technique cette année ;
- ▶ le déblocage des mesures de compensations financières prévues pour les spécialités perdantes dans le parcours de soins.

En contrepartie elle proposait de s'engager dans un nouveau contrat de maîtrise médicalisée pour 2008, à l'instar de ceux qu'elle a déjà conclus pour 2006 et 2007, **et sur des actions de prévention** dans trois domaines : la iatrogénie médicamenteuse, le dépistage du cancer du sein et le suivi du diabète.

En réponse, l'UNCAM a repoussé ces propositions et maintenu son projet d'augmenter le C d'un Euro au 1^{er} août et de reporter à 2008, sans engagement sur la date, le 2^{ème} Euro, tout en le conditionnant au résultat de la maîtrise et au niveau de l'ONDAM 2008 !

Pourtant, les marges de manœuvre existent, notamment grâce à l'enveloppe supplémentaire de 200 millions d'Euros votée par les parlementaires, cet automne, lors de la discussion sur le PLFSS 2007 permettant de porter l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie des soins de ville de 0,8% à 1,1%.

Cette crise est particulièrement grave et soulève des questions pour l'avenir en particulier sur la pérennité d'une convention devenue à géométrie variable.

La CSMF, en s'engageant dans la Réforme de 2004, a démontré qu'elle était un partenaire fiable et raisonnable. Elle ne cherche aucune surenchère et rappelle que **les négociations conventionnelles ne se limitent pas à une discussion de marchands de tapis** autour des seules questions de tarifs médicaux, comme l'UNCAM aimerait le faire croire. Elles comportent la fixation des objectifs de maîtrise médicalisée, où d'ailleurs les médecins ont fait économiser 1,3 milliard d'Euros aux Caisses en deux ans, des engagements en matière d'accessibilité des soins et des actions de prévention. **Tout comme l'UNCAM, les médecins souhaitent contenir les dépenses de l'Assurance Maladie.** Toutefois, pour y parvenir, les économies ne suffiront pas car la santé a un coût et les dépenses, compte tenu de l'évolution démographique du pays et des progrès médicaux, sont appelées à suivre une courbe ascendante. Il faudra, le plus rapidement serait le mieux, aussi envisager d'aborder la question du financement et de trouver de nouvelles recettes.

La CSMF souhaite préserver le contrat conventionnel tel qu'il a été conclu, sur la base d'un accord gagnant-gagnant et refuse de cautionner sa transformation en contrat de dupes.

Pour préserver la logique originale du partenariat conventionnel, **la CSMF est donc rentrée en résistance et a organisé la riposte** en confirmant **une action nationale avant le premier tour des présidentielles**.

Dès jeudi matin, la CSMF a mobilisé ses équipes en :

- ▶ demandant à tous ses syndicats départementaux de se retirer de toutes les commissions conventionnelles locales et régionales ;
- ▶ organisant la mobilisation des médecins sur le terrain en vue de la journée d'action nationale ;
- ▶ appelant tous les médecins à signer la pétition en ligne « Médecins en colère », qui comporte déjà près de 6500 signatures ;
- ▶ alertant les parlementaires pour qu'ils agissent à leur niveau ;
- ▶ informant les lecteurs de la presse régionale.

Le 25 mars, la CSMF déterminera en assemblée générale les modalités de la mobilisation nationale et décidera de l'avenir de l'engagement de la Confédération dans une convention dénaturée par l'UNCAM.

D'ici là, l'UNCAM peut encore formuler des propositions, mais attention, une fois le pacte conventionnel rompu, la CSMF avertit l'UNCAM qu'il lui sera difficile de contractualiser avec elle de nouveaux engagements.